

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ANIMATEUR : STAGE D'IMMERSION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE 98 70 04 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION :903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR : STAGE D'IMMERSION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation professionnelle d'animation, de s'initier à la fonction d'animateur, d'expérimenter et de mettre progressivement en œuvre ses acquis conceptuels et méthodologiques sur le terrain.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ observer ;
- ◆ questionner sa pratique ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'animation, par écrit et/ou oralement :

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- ◆ poser une réflexion critique sur ce texte ;
- ◆ utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.2. Titre

Certificat du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1 Etudiant : 200 périodes

Code U
Z

3.2 Encadrement du stage : 20 périodes

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1 Programme pour l'étudiant :

A partir d'expériences vécues dans au moins deux champs professionnels, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender le fonctionnement d'un milieu d'animation et le projet global de l'institution dans laquelle il effectue son stage ;
- ◆ de participer aux activités d'animation et d'en situer les objectifs dans le projet global de l'institution ;
- ◆ de décrire et d'analyser des situations d'animation en :
 - ◆ choisissant des moments significatifs où il est impliqué ;
 - ◆ précisant les méthodologies et les techniques rencontrées ;
 - ◆ identifiant les éléments qui favorisent l'expression et la créativité ;
 - ◆ situant la place des bénéficiaires dans ses activités et le projet global de l'institution ;
 - ◆ relatant ses observations, en tenant compte du contexte et en repérant la présence de jugements ;
 - ◆ décelant ce qu'il suscite par sa présence et ses interventions ;
- ◆ de participer aux réunions d'équipe de l'institution ;
- ◆ de collecter et de transmettre les informations utiles aux membres de l'équipe ;
- ◆ d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe ;
- ◆ d'illustrer les règles de base de la déontologie et de s'initier au questionnement éthique ;
- ◆ de poser les limites entre sphère professionnelle et sphère privée ;
- ◆ d'argumenter le choix de son orientation professionnelle ;
- ◆ d'établir des liens entre les apports conceptuels et méthodologiques et les expériences de stage ;
- ◆ d'établir un rapport de stage selon les indications données.

4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier avec l'étudiant et l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant et de la législation en vigueur ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions concernées ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;

- ◆ de donner les indications nécessaires à l'élaboration d'un rapport de stage et d'évaluer les productions de l'étudiant.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits et dans le respect des règles de base de la déontologie,*

- ◆ de relater une séquence d'animation en distinguant faits observés et interprétations personnelles et en expliquant :
 - ◆ les objectifs de l'animation en lien avec le projet global de l'institution ;
 - ◆ le déroulement des activités, le lieu, les bénéficiaires, les acteurs concernés ;
 - ◆ les méthodes et techniques utilisées ;
- ◆ de décrire et évaluer son intervention et ses relations avec l'équipe et les participants ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en référence aux contenus méthodologiques et conceptuels de son niveau de formation ;
- ◆ de confirmer le choix de son orientation professionnelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité, la clarté et l'originalité de la présentation de ses rapports,
- ◆ la pertinence des éléments rapportés et des liens établis avec la formation,
- ◆ la capacité à s'auto évaluer ;
- ◆ la richesse du questionnement éthique,
- ◆ la capacité à se construire une identité professionnelle.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.